

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
TOULON
BP 5502
83097 TOULON CEDEX

AVIS DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Allan Schinazi
174 rue de courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO :

- PV

Rédacteur :

Cher Maître,

Il a été pris bonne note de votre intervention aux intérêts de Monsieur .

..... lequel (laquelle) est

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032050** CONDUITE D'UN VEHICULE NE RESPECTANT PAS LES PRESCRIPTIONS
REGLEMENTAIRES DE TRANSPARENCE DES VITRES ART.R.316-3 AL.2, AL.3, ART.R.316-3-1 AL.1
C.ROUTE. ART.1, ART.2 ARR.MINIST DU 18/10/2016. ART.R.316-3-1 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à l en date du 1
....., par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s)
- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE
PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3
C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à en date du 1
....., par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers : et

Après examen des dossiers, je vous informe qu'il est mis fin à l'exercice des poursuites.

Je vous prie de croire, Cher Maître, à l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à TOULON CEDEX, le 10/01/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

